



## ATTESTATION

*Règlement 1935/2004 CE du parlement européen et du conseil du 27 octobre 2004  
concernant les matériaux et objets destinés à entrer en contact avec des denrées alimentaires.*

*Décret 92-631 du 8 juillet 1992 relatif aux matériaux et objets destinés à entrer en contact  
avec les denrées, produits et boissons pour l'alimentation de l'homme ou des animaux  
partiellement abrogé par l'article 4 du Décret 2007-766 du 10 mai 2007*

La société ICKO – 84502 BOLLENE CEDEX - FRANCE certifie  
que les emballages en verre sodo-calciq, capsules, capes, seaux ainsi que les traitements de  
surface utilisés lors de la fabrication des emballages qu'elle commercialise ont conformes aux  
réglementations françaises et de l'Union Européenne, en vigueur à ce jour, relatives aux  
emballages en contact avec les produits alimentaires.

Fait à Bollène (84500 FRANCE)

Le 26/11/2015

**Benjamin Blanc**

Responsable Qualité

**ETS ICKOWICZ**  
Rue A. Daudet - BP 70  
84502 BOLLENE CEDEX  
Tél. 04 90 40 49 71 - Fax 04 90 30 46 77  
Email : miel@ickowicz.com  
SIRET 32928701500021 - TVA FR 59329287015

